



DEPARTEMENT DU CALVADOS

**VILLE DE FALAISE**

**ARRETE DU MAIRE n° 09-040**

**portant création d'une place de  
stationnement réservée aux  
personnes handicapées  
23 rue du Camp Ferme**

- SERVICES TECHNIQUES -

MAIRIE DE FALAISE  
COURRIER ARRIVE LE

- 9 MARS 2009

**LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE, CALVADOS**

VU les articles L.2213-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales de la République ;

VU le Code de la Route et, notamment, ses articles L.411-1 & R.411-5 ;

VU les articles L214-3-1 et L214-3-2 du Code de l'Action Sociale et de la Famille ;

CONSIDERANT la nécessité de réserver une place de stationnement aux personnes handicapées, en raison de leurs difficultés de déplacement, 23 rue du Camp Ferme,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1er -**

Une place de stationnement aménagée pour les personnes handicapées, titulaires d'une carte de stationnement réservé, est instaurée au droit de la propriété sise 23 rue du Camp Ferme.

**ARTICLE 2-**

Les panneaux de signalisation réglementaires et une matérialisation au sol seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

**ARTICLE 3 -**

Tout stationnement sans autorisation, d'un véhicule sur ces emplacements, constitue une contravention de 2<sup>ème</sup> classe.

**ARTICLE 4 -**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de FALAISE, le deux mars deux mille neuf.

Pour le Maire et par délégation,  
Le Maire Adjoint aux Affaires Juridiques  
Et à la Sécurité Publique,  
*Mme Liliane GALLON*



*L. Gallon*

PREFECTURE DU CALVADOS

- 6 MARS 2009

COURRIER

TRANSMIS A LA PREFECTURE  
DU CALVADOS & AFFICHE,  
le

02 MARS 2009

Copie :

- \* SERVICES TECHNIQUES
- \* SAPEURS-POMPIERS
- \* GENDARMERIE
- \* POLICE MUNICIPALE
- \* PRESSE